



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Provence Alpes Côte-d'Azur
Unité Départementale des Bouches-du-Rhône



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOTRECO Châteaurenard

Commission de Suivi de Site
DREAL PACA – UD13
29 juin 2021

Action de la DREAL PACA

L'action de contrôle de l'inspection des installations classées sur les exploitants est réalisée à plusieurs niveaux :

- Sur pièces par l'instruction de :
 - Dossier de demande d'autorisation environnementale unique,
 - Mise à jour d'études de dangers,
 - Études de réduction du risque à la source,
 - Dossiers de modifications notables et / ou substantielles.
- Sur le terrain, par la réalisation d'inspections :
 - Programmées,
 - Inopinées,
 - Circonstanciées (événement, plainte).

Sommaire

1. Instruction

- a. Dossier de demande d'autorisation environnementale unique
- b. Dossier d'augmentation temporaire de capacité de traitement pour les années 2019 et 2020
- c. Dossier de modification année 2021

2. Inspection

- a. Programmées en 2020 et 2021
- b. Inopinées en 2020

1. Instruction DREAL réalisées depuis la dernière CSS du 19 décembre 2019

**Demande d'autorisation d'exploiter
Dossier de demande d'augmentation de capacité
année 2019 et 2020
Dossier modificatif portes d'accès - 2021**

Demande d'autorisation d'exploiter

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé en juin 2017 intégrant une demande d'extension de la capacité de production.

- Demande de compléments en janvier 2018,
- Dossier complété en mai 2019,
- Saisines de l'Autorité Environnementale PACA en juin 2019,
- Avis avec absence d'observation de l'Autorité Environnementale délivré en août 2019,
- Dossier complété en septembre 2019 pour intégrer MTD du BREF Traitement de déchets,
- Demande de dérogation à la MTD 34 (rejets NH3),
- Rapport proposant la mise en enquête publique le 28/05/2020,
- Enquête publique du 31 août 2020 au 30 septembre 2020,
- Rapport de décision en date du 6 avril 2021,
- Arrêté préfectoral du 20 avril 2021.

Demande d'augmentation temporaire de capacité

Année 2019

- Demande du 05 juillet 2019 pour traiter 5900 t de boues et de co-produits associés, soit 67 200 t pour l'année 2019,
- Rapport de l'inspection du 12 décembre 2019 proposant :
 - 2 900 t en plus pour l'année 2019, soit pour l'année 2019 une quantité annuelle de 64 200 t,
 - Une quantité de matières traitées (boues + co-produits) de 184 t/j lissée du 5 juillet au 31 décembre 2019.

Année 2020

- Demande du 30 juin 2020 pour traiter 10 000 t de boues et de co-produits associés, soit 71 400 t pour l'année 2020,
- Rapport de l'inspection du 20 novembre 2020 proposant :
 - 9 880 t en plus pour l'année 2020, soit pour l'année 2020 une quantité annuelle de 71 200 t,
 - Une quantité de matières traitées (boues + co-produits) de 222 t/j lissée du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Demande de modification – Année 2021

Le dossier de porté à connaissance concerne une demande de modifications du bâtiment principal.

- Rapport du commissaire enquêteur du 5 novembre 2020 proposant déplacement de portes NORD – SUD à OUEST-EST,
- Dossier déposé par SOTRECO le 22 avril 2021 reprenant la proposition du commissaire enquêteur,
- Rapport de l’inspection en cours de finalisation.

2. Contrôles DREAL réalisées depuis la dernière CCS du 19 décembre 2019

**Inspection réalisées en 2020 et en 2021
Contrôle inopinée en 2020**

Contrôles réalisés par l'inspection des installations classées depuis la CSS du 19 décembre 2019

Inspection programmée du 04 juin 2020 dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle :

Thématique : boues COVID19

- Écart relevé :
 - Aucun écart réglementaire.

Inspection programmée du 24 avril 2021 dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle :

- Écart relevé :
 - Aucun écart réglementaire.

Contrôle inopinée air – Année 2020

Contrôle demandé par la DREAL en application de l'article L. 172-14 du Code de l'Environnement, prélèvement et analyse réalisés par un laboratoire agréé.

Comparaison des résultats d'analyse avec les valeurs réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 novembre 2010 et de l'arrêté ministériel du 22 avril 2008.

- Mandatement du laboratoire par l'inspection en juin 2020,
- Mesures et prélèvements des émissions atmosphériques le 16 juillet 2020,
- Rapport d'analyse transmis à l'inspection et à l'exploitant le 17 août 2020,
- Conclusion du rapport :
 - aucune non-conformité,
 - aucun dépassement des valeurs limites d'émissions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Questions diverses

Merci de votre attention